

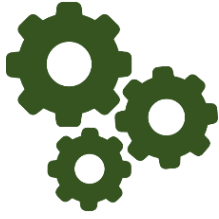


Découvrir l'OMPI

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), basée à Genève, est l'organisme des Nations Unies responsable des questions relatives à la propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur. Établie en 1967, sa mission officielle est de diriger le développement d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l'innovation et la créativité pour le bénéfice de tous.

L'IFLA a le statut d'observateur officiel à l'OMPI, comme le Conseil International des Archives (ICA), le Conseil International des Musées (ICOM) et environ 250 autres organisations non gouvernementales. Pour les bibliothèques, l'OMPI est au centre de nos efforts visant à promouvoir de meilleures lois sur le droit d'auteur à l'échelle internationale, et représente aussi un partenaire potentiel pour soutenir les bibliothèques. De plus, ses réunions offrent une bonne occasion de rencontrer des hauts fonctionnaires nationaux, ce qui autrement peut s'avérer très difficile.



Comment fonctionne l'OMPI ?

L'OMPI s'occupe de plusieurs sujets liés à la propriété intellectuelle : le droit d'auteur, les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques et les savoirs traditionnels.

Outre la préparation de traités, l'OMPI produit également des travaux de recherche, fournit une source de références mondiale dans le domaine de la propriété intellectuelle, conduit des programmes de renforcement des capacités, conseille et fournit des services de règlement de litiges. Il compte 191 états membres et est largement financé par les frais provenant des dépôts de brevets.

Les travaux se déroulent sous la supervision de comités composés par des représentants nationaux. Pour le droit d'auteur, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) est le plus important, bien que le droit d'auteur puisse également être discuté lors de réunions axées sur le développement, le savoir autochtone et l'application.

Le SCCR se réunit deux fois par an pendant une semaine, généralement en mai et en novembre. Les états membres sont parfois représentés par un fonctionnaire de leur capitale, parfois par un diplomate basé à Genève, ou les deux. Certains états membres s'abstiennent de leur participation au comité, mais une très grande partie y est présente.

Les États membres se coordonnent au sein de groupes régionaux : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Groupe B (pays industrialisés), Asie-Océanie, Asie centrale (CACEEC) et Europe centrale et États Baltes (CEBS). La Chine a son propre groupe. Souvent, seul le « coordinateur » du groupe parle au nom des autres pays.

Les ONG, telles que l'IFLA, peuvent également avoir leur place dans la salle et sont généralement invitées à faire des commentaires, notamment dans leurs domaines d'expertise.

Actuellement, il y a deux documents principaux concernant les bibliothèques et les archives auprès du Comité : un [résumé](#) des questions clés en discussion, destiné à promouvoir de nouveaux débats ; et un [projet de plan d'action](#) visant à concentrer les travaux du Secrétariat sur les bibliothèques et les services d'archives.

Pourquoi est-il important de s'engager auprès de l'OMPI ?

L'OMPI, en tant qu'institution des Nations Unies, est le principal forum pour

l'adoption d'instruments juridiques internationaux sur le droit d'auteur. Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur de 1996 et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, malvoyantes ou autrement incapables de lire les imprimés en sont deux exemples.

Ces deux instruments ont accéléré les réformes nationales du droit d'auteur. D'un autre côté, les traités constituent l'un des seuls moyens pour faciliter l'application transfrontalière des exceptions au droit d'auteur. Dans le domaine des limitations et exceptions au droit d'auteur pour les bibliothèques, il y a encore 28 pays sans aucune exception.

La présence des bibliothèques à l'ordre du jour du SCCR offre une plate-forme très visible à partir de laquelle les gouvernements peuvent plaider en faveur d'exceptions et de limitations efficaces au droit d'auteur dans tous les pays. C'est également le seul lieu capable de relever le défi de savoir comment partager l'information et collaborer au-delà des frontières.



Cependant, l'OMPI offre également de nombreuses autres possibilités, notamment des programmes de formation, des ateliers régionaux, des lignes directrices, des meilleures pratiques et de la recherche. Les études du Professeur Kenneth Crews sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des services d'archives ([2008](#), [2015](#), [2017](#)), commandées à la demande de l'IFLA, en sont un bon exemple.

Dans l'ensemble, la présence à l'OMPI permet à l'IFLA d'informer les décideurs des besoins des bibliothèques lors de l'établissement des politiques de droit d'auteur, de promouvoir des lois et des orientations plus fortes au niveau international et de plaider en faveur du renforcement des capacités. La présence de l'IFLA sert également comme contrepoids essentiel aux voix de ceux qui favorisent l'affaiblissement des exceptions et des limitations. Pour garantir notre d'impact, davantage de voix de bibliothécaires sont nécessaires, en particulier au niveau national, afin d'assurer un soutien maximum à Genève pour de meilleures politiques pour les bibliothèques.



Pourquoi devriez-vous vous impliquer ?

Bien qu'il ne soit pas possible d'amener beaucoup de monde à Genève, le succès du travail de l'IFLA dépend fortement de l'engagement au niveau national. Un fonctionnaire qui sait que la communauté des bibliothèques nationales est mobilisée et favorable au progrès est plus susceptible de travailler avec l'IFLA. Il est également vrai que dans de nombreux cas, les organisations qui préfèrent restreindre ou supprimer les exceptions au droit d'auteur font déjà du lobby. Il est essentiel d'équilibrer ce message.

En plus d'aider l'IFLA, votre engagement peut également faire progresser vos propres objectifs au niveau national ou régional. Cette première approche vous fournira une entrée pour être en contact avec le bureau national du droit d'auteur (ou organisme chargé de la propriété intellectuelle) sur une base régulière. Vous pouvez demander à l'équipe de l'IFLA de parler avec des gens de votre gouvernement assistant au SCCR. Les événements organisés par l'OMPI dans votre pays peuvent constituer une bonne occasion de communiquer avec des ministres et des experts.

Que pouvez-vous faire ?

Il est important de s'engager régulièrement sur les questions de droit d'auteur à l'échelle nationale, à travers des réunions avec les fonctionnaires, de participer aux réunions de consultation et de mobiliser de vos collègues. Voici quelques idées pour participer à l'OMPI :

- Regardez notre [webinaire](#) et suivez l'IFLA sur les [réseaux sociaux](#) pour **connaître plus de détails**. Nous utiliserons l'hashtag #Copyright4Libraries pendant le SCCR.
- **Rejoignez le réseau IFLA CLM** ([IFLA CLM Network](#)) un groupe mondial d'experts sur le droit d'auteur et les bibliothèques. Vous pouvez partager des nouvelles sur les réformes du droit d'auteur dans votre pays, recevoir des mises à jour sur notre travail au SCCR, et trouver de nombreux alliés prêts à vous aider dans votre propre travail de plaidoyer !
- **Identifier vos représentants nationaux auprès du SCCR**. Chaque État membre des Nations Unies est représenté à l'OMPI, même si tous n'y participent pas. Si vous ne parvenez pas à le savoir auprès de votre bureau des droits d'auteur, demandez à l'IFLA pour voir qui a participé à la réunion précédente.
- **Écrivez aux représentants** avant les réunions du SCCR, en soulignant ce que les bibliothèques font et ce qui est en jeu. Assurez-vous qu'ils ont entendu parler des préoccupations du secteur bibliothécaire.
- **Faites savoir à l'IFLA s'il y a des commentaires à faire parvenir à vos représentants à Genève**. Il peut être difficile de les contacter, mais cela peut être plus simple à l'OMPI.
- **Devenez observateur à l'OMPI**. Un certain nombre d'associations de bibliothèques ont un statut d'observateur officiel. Ceci est utile pour l'IFLA, car cela nous permet de faire plus d'interventions lors des réunions et de faire en sorte que les gouvernements entendent des voix multiples et bien informées. Pour devenir observateur, vous devez soumettre [ce formulaire](#).
- **Racontez-nous** ce que vous avez fait ! Partagez vos histoires !